

Gouvernement du Québec

Décret 300-2025, 19 mars 2025

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion des premiers ministres qui se tiendra le 20 ou le 21 mars 2025

ATTENDU QUE la Réunion des premiers ministres se tiendra le 20 ou le 21 mars 2025;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Relations canadiennes :

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion des premiers ministres qui se tiendra le 20 ou le 21 mars 2025;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le premier ministre, soit composée de :

Monsieur Guillaume Simard-Leduc
Directeur des relations internationales et
intergouvernementales
Cabinet du premier ministre;

Madame Catherine Hamel
Attachée de presse
Cabinet du premier ministre;

Madame Julie Bissonnette
Secrétaire générale associée
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif;

Monsieur Jean-Pierre Forgues
Secrétaire adjoint
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85224

